
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 8	Séance du 12 juin 2015 L'an deux mille quinze et le douze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Denis EVRARD
<u>Présents :</u> 5	Sont présents: Frédéric BOURGEOIS, Valérie DE WOLF, Maxence DUBOIS, Denis EVRARD, Christelle MESAS
<u>Votants:</u> 6	Représentés: Renaud POULAIN par Maxence DUBOIS
	Excuses:
	Absents: Christian BACHELLERIE, Stéphanie THOMAS
	Secrétaire de séance: Christelle MESAS

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance : ordinaire

Convocation du mercredi 27 mai 2015

Ordre du jour :

- **Remplacement d'un conseiller dans les fonctions suivantes :**

* suppléant à l'ARBG

* suppléant au syndicat de Gendarmerie

* suppléant Commission communale d'Appel d'Offres

* vice-président Commission communale des finances

- **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels :**

* réalisation urgente (obligation légale de 2001)

* demande de subvention pour cette élaboration (CNRACL)

- **Droit de préférence :** vente d'une parcelle de taillis

- **Compétence URBANISME :** restitution par le SIVOM et transfert à la Communauté de Communes

- **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :** choix de la répartition

- Questions diverses

Après s'être assuré que le quorum est atteint, après avoir récupéré les pouvoirs, la séance est ouverte par le président. Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de la dernière séance et signent le registre.

Nomination délégués suppléants ARBG
DE_2015_027

Monsieur le Maire indique que suite à la démission de Monsieur Patrice DEBEURE et de Madame Emilie SECOURGEON, il convient de nommer deux délégués suppléants auprès de l'ARBG -Association pour la Réflexion sur la création d'un PNR du Bocage Gâtinais-
Il rappelle que les délégués titulaires sont Frédéric BOURGEOIS et Valérie DE WOLF. Christelle MESAS se propose ainsi que Renaud POULAIN.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **NOMME** les délégués suppléants suivants :

* Délégués titulaires	*Délégués suppléants
Frédéric BOURGEOIS	Christelle MESAS
Valérie DE WOLF	Renaud POULAIN

- **MANDATE** Monsieur le Maire pour aviser le président de l'ARBG, le sous-préfet

Nomination délégué suppléant syndicat gendarmerie
DE_2015_028

Monsieur le Maire expose que Patrice DEBEURE ayant démissionné, il convient de le remplacer au sein du syndicat de gendarmerie, dans lequel il était délégué suppléant.

Il rappelle que Renaud POULAIN est titulaire. Maxence DUBOIS se propose comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Maxence DUBOIS comme délégué suppléant
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour en aviser Monsieur le Préfet et le syndicat de gendarmerie.

**Commission communale Appel d'Offres - complément de membres
DE_2015_029**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la démission de Monsieur Patrice DEBEURE,

Vu qu'il convient de remplacer Monsieur Patrice DEBEURE dans ses fonctions de membre suppléant au sein de la commission communale d'appel d'offres,

Vu la délibération 2014-034 précisant les noms des membres de cette commission,

Vu la délibération 2015-026 portant changement d'un membre suppléant,

Considérant que les membres du conseil municipal présents sont membres de cette commission,

Considérant que le remplaçant ne peut être que Stéphanie THOMAS ou Christian BACHELLERIE,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que les membres titulaires restent inchangés et sont : Frédéric BOURGEOIS, Renaud POULAIN, Maxence DUBOIS,

- DESIGNE Stéphanie THOMAS comme suppléante de Frédéric BOURGEOIS,

- DIT que les membres de la commission d'appel d'offres sont :

* membres titulaires

Frédéric BOURGEOIS

Renaud POULAIN

Maxence DUBOIS

* membres suppléants

Stéphanie THOMAS

Valérie DE WOLF

Christelle MESAS

- DIT que la présente délibération remplace la délibération 2015-026,

- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser Monsieur le Préfet

**Nomination du vice-président de la commission des finances
DE_2015_030**

Monsieur le Maire indique que, suite à la démission de Patrice DEBEURE il convient de compléter les membres de la commission des finances. Il rappelle qu'il en est président, que Christelle MESAS et Christian BACHELLERIE en sont membres. Il faut nommer un vice-président, lequel peut être un membre actuel ou un autre conseiller intéressé. Frédéric BOURGEOIS et Christelle MESAS se proposent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNNE Christelle MESAS vice-présidente de la commission des finances,
- NOMME Frédéric BOURGEOIS membre de la commission des finances,
- DIT que les autres membres sont inchangés : Denis EVRARD est président, Christian BACHELLERIE est membre.

Mise en place du document unique et demande de subvention

DE_2015_031

Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Il précise que cette obligation est de 2001 et qu'à ce jour ce document obligatoire n'existe pas en mairie. Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 26 septembre 2014, l'élaboration de ce document avait été évoquée.

Monsieur le Maire précise que les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

De plus, au delà du respect de la réglementation en vigueur, la mise en place du document unique est une opportunité pour la collectivité de s'engager durablement dans une démarche de prévention, afin de préserver la santé et améliorer la sécurité des agents.

Pour réunir les conditions favorables à l'élaboration de son document unique, la commune de VERNOY travaille en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Yonne, qui va accompagner la collectivité dans cette démarche.

Le Fonds National de Prévention de la CNRACL peut apporter un soutien financier pour la mise en place du document unique. Ainsi, le temps consacré par les agents de la collectivité à la réalisation de cette démarche de prévention peut être valorisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de l'élaboration du document unique en partenariat avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Exercice du Droit de préférence DE_2015_032

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu le 15 mai 2015 notifiant le projet de vente d'une parcelle de taillis dont la superficie est de 16 430 m² pour un prix de vente de 1 400 €. Le Maire indique que la commune a un droit de préférence comme tous les propriétaires des parcelles contiguës à celle vendue.

Monsieur le Maire estime que le prix est très attractif et que l'achat est intéressant.

Maxence DUBOIS présente une question de Renaud POULAIN, lequel demande quel est le projet prévu nécessitant l'achat ?

Monsieur le Maire répond qu'aucun projet à ce jour n'est prévu, qu'il s'agit juste d'acquérir la parcelle. Il précise que, même si la commune exerce son droit de préférence, elle n'est pas assurée de devenir propriétaire puisque les autres propriétaires peuvent l'exercer également et que le choix final revient au vendeur.

Christelle MESAS indique que les finances de la commune ne permettent pas le financement des actions urgentes et indispensables et elle précise que la commune n'a pas besoin de dépenser l'argent pour cet achat. Frédéric BOURGEOIS considère qu'il s'agit d'un investissement constituant une réserve foncière.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite acquérir la parcelle :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la question posée :

- SOUHAITE-T-IL exercer son droit de préférence ?

les membres du conseil municipal se sont exprimés comme suit :

- une voix pour exprimée par Frédéric BOURGEOIS,
- une abstention exprimée par Denis EVRARD
- quatre voix contre exprimées par Maxence DUBOIS, Renaud POULAIN, Valérie DE WOLF et Christelle MESAS

A l'unanimité, le conseil municipal :

- REFUSE l'exercice du droit de préférence pour la parcelle décrite ci-dessus.

- MANDATE Monsieur le Maire pour notifier la décision au notaire.

Modification des statuts du SIVOM DE_2015_033

Sur rapport de M. le Maire :

Lors de sa séance du 1^{er} Juin 2015, le Comité Syndical a adopté à l'unanimité, moins une abstention, une délibération visant à retirer la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » dans les statuts du SIVOM du Gâtinais à compter du 1^{er} Octobre 2015.

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » du SIVOM sont invités à se prononcer sur le retrait de la compétence SCOT au SIVOM à compter du 1^{er} Octobre 2015 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Considérant l'intérêt que la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » soit prise à l'échelle communautaire,
- **APPROUVE** le retrait de la compétence « Elaboration, modification, révision et suivi de documents d'urbanisme » du SIVOM du Gâtinais à compter du 1^{er} Octobre 2015 ;
- **APPROUVE** la modification des statuts dans ce sens ;
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à Madame la Présidente du SIVOM.

Modification des statuts de la Communauté de Communes DE_2015_034

Sur rapport de M. le Maire :

Lors de sa séance du 1^{er} juin 2015, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité moins une voix une délibération visant à intégrer la Compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » dans les statuts de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne à compter du 1^{er} octobre 2015.

Le Conseil Communautaire a par ailleurs validé la modification des statuts de la Communauté de Communes comme suit :

« I Compétences obligatoire

- Aménagement de l'espace
 - o Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales

De ce fait, l'ensemble des conseils municipaux des communes adhérentes à la Communauté de Communes sont invités à se prononcer sur l'intégration de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » par la Communauté de Communes à compter du 1^{er} Octobre 2015 et d'approuver la modification des statuts dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- considérant l'intérêt que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » soit prise à l'échelle communautaire,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanismes en tenant lieu et cartes communales » à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne à compter du 1^{er} Octobre 2015 ;

- **APPROUVE** la modification des statuts dans ce sens ;

- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa notification à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC

L'ensemble des conseillers a pu prendre connaissance du dossier transmis en mairie par la préfecture et relatif à la répartition de prélèvement et/ou du reversement entre EPCI et communes. L'analyse des documents prit en comparaison avec la fiche de dotations de la commune fait ressortir que notre commune n'est pas éligible. A cet effet, la répartition de droit commun sera appliquée. Aucune délibération n'est à prendre.

QUESTIONS DIVERSES

1/ lecture par Monsieur le Maire d'un courrier de Monsieur le Préfet sur le risque d'incrimination de prise illégale d'intérêt en matière de projets éoliens

2/ Monsieur le Maire présente ses remerciements à Henri GOUSSARD pour son investissement dans la commune notamment les travaux sur l'église ; il remercie également Dominique LEVIEUX et Henri GOUSSARD pour le fleurissement des bacs devant la mairie.

3/ information de Monsieur le Maire : la commune prend à sa charge l'installation d'une prise dans le tableau électrique situé sur la place de la source - celle-ci devant servir pour le 14 juillet organisé par le comité des fêtes et pour toute autre manifestation ultérieure.

4/ Monsieur le Maire rappelle que le 14 juillet organisé par le comité des fêtes aura lieu - pour cette organisation, Alain LE GALL fait don d'un deuxième frigidaire (le premier étant dans la mairie) ; Monsieur le Maire fournira cette année encore le bois nécessaire au feu.

Il indique aussi qu'une nouvelle cuisinière a été commandée en remplacement de celle, vétuste et devenue dangereuse, qui est dans la salle des fêtes.

5/ Frédéric BOURGEOIS a complété un questionnaire sur les rus et rivières.

6/ Permanences d'été : durant les congés de la secrétaire de mairie, les permanences seront tenues les jeudis de 17h à 19h. Renaud POULAIN a informé qu'il pourrait tenir celles du mois d'août. Il demande, par l'intermédiaire de Maxence DUBOIS, qui pourra les tenir avec lui et tenir celles de juillet. Frédéric BOURGEOIS indique que l'an dernier, il a tenu les permanences seul. Il verra s'il peut venir pour celles de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 21 h 50 minutes.

*Le secrétaire de séance,
Madame Christelle MESAS*